

DEMANDEZ VOTRE BADGE GRATUIT !

Pour accéder aux déchèteries, vous avez besoin d'un badge électronique personnel.



Pour l'obtenir, vous devez renvoyer :

- les deux exemplaires signés de la **convention***,
- une **fiche INSEE** récapitulant vos activités et votre **n° de SIRET** (ou, le cas échéant, la photocopie des statuts de votre structure),
- un **Relevé d'Identité Bancaire**

à : **CALITOM**
19 Route du Lac des Saules
ZE LA BRACONNE
16 600 MORNAC

Le badge vous sera envoyé dans les 15 jours suivant votre demande, par courrier. Il est gratuit.

*Si vous ne disposez pas déjà de ces conventions, merci de les demander auprès des services de Calitom.

28 sites accessibles aux professionnels en Charente



Compléments d'informations :

- Les sites de Brie, Dirac, Fléac, Mouthiers, Rouillac, la Couronne, L'Isle d'Espagnac et Soyaux ne sont pas gérés par Calitom.

www.calitom.com

N° Vert 0 800 500 429

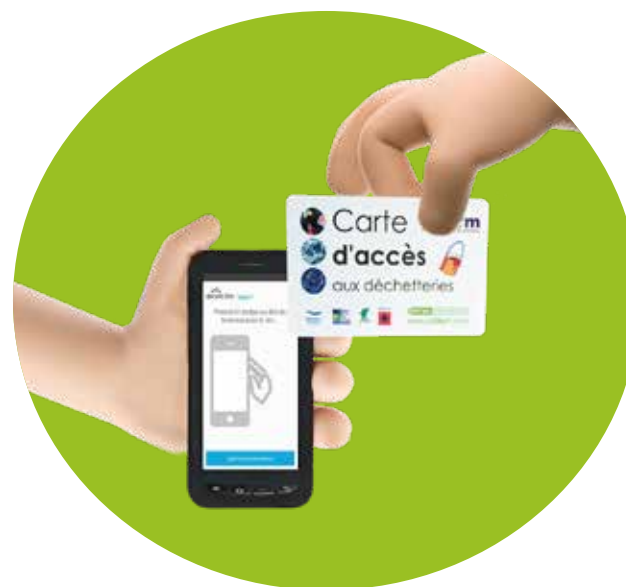
calitom

www.vof.fr - photo : creative collection - Impression 300 exemplaires par Malveir/Vladou en Juin 2024

Réservé aux Professionnels

calitom

RÈGLES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



DEMANDEZ-VITE VOTRE BADGE D'ACCÈS !

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



28 déchèteries de Calitom sont accessibles :

- à tous les professionnels Charentais,
- à l'exception de ceux résidant sur le territoire du GrandAngoulême (les professionnels résidant sur ce territoire sont admis s'ils réalisent un chantier sur le territoire de Calitom et en fournissent une attestation),
- **la déchèterie de Cognac a un règlement spécifique disponible sur demande,**
- Les autres déchèteries sont accessibles aux professionnels du **LUNDI au VENDREDI**.

Pour connaître les horaires d'ouverture des déchèteries, vous pouvez consulter ce guide ou la carte de géolocalisation sur calitom.com >



Accès gratuit : pour les communes dans le cadre de services aux ménages, les associations caritatives à caractère national, les autres associations* et les entreprises unipersonnelles de service à la personne dont les apports sont inférieur à 50m³.

*sous conditions uniquement

MODE D'EMPLOI

1



Vous renvoyez les **2 conventions** d'accès aux déchèteries **remplies et signées** à Calitom.

2



Calitom vous renvoie un **badge** et une **convention** signée sous **15 jours**.
En arrivant à la déchèterie avec vos déchets triés, vous présentez votre badge.

3



Après vous avoir **identifié** à l'aide d'un **ordinateur portable**, l'agent évalue les **volumes de déchets** encombrants et **pèse les toxiques**.

4



50 kg de déchets toxiques

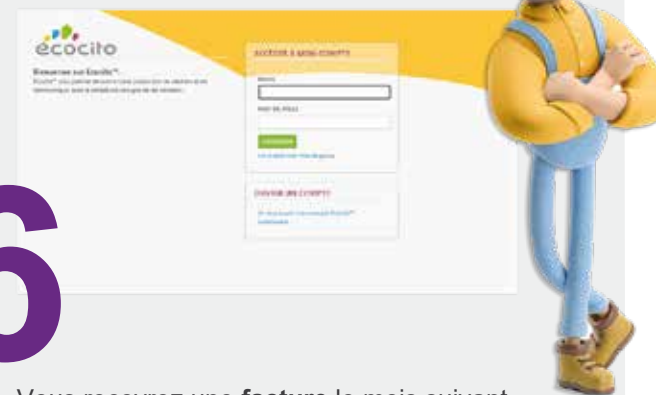
Vous déposez vos déchets dans les **bennes adaptées** en respectant les **apports maximaux par jour**.
Conseil : triez au préalable vos déchets par catégorie.

5



Vous **validez** les volumes déposés et **signez** sur l'ordinateur portable de l'agent de déchèterie.

6



Vous recevrez une **facture** le mois suivant.
L'agent n'encaisse rien sur place (ni espèces, ni chèque).
Rendez-vous sur **Ecocito** pour consulter vos apports.
Un enregistrement préalable est nécessaire avec une clé d'activation indiquée sur la facture.

Déchets acceptés et gratuits



Déchets acceptés et payants



Déchets refusés

